

Comment élaborer un protocole de coopération local en 5 étapes



ETAPE 1 : Préparation du cadre général

ETAPE 2 : Sécurisation du parcours des patients

ETAPE 3 : Organisation de l'équipe

ETAPE 4 : Finalisation du protocole

ETAPE 5 : Dépôt sur la plateforme

ETAPE 1: Préparation du cadre général

- ◆ **Identifier une équipe soignante volontaire : Le volontariat est important car les professionnels de santé qui vont participer à un protocole de coopération doivent s'investir pleinement dans la mise en place de protocole ainsi que dans la formation**
- ◆ **Sélectionner les PS concernés : délégants et délégués**
- ◆ **Vérifier s'il existe un protocole existant (dans les protocoles nationaux) ou choisir une thématique précise**
- ◆ **Liste les actes dérogatoires envisagés**
- ◆ **Existe-t-il des recommandations sur le sujet : HAS, sociétés savantes, recommandations étrangères...**
- ◆ **Sélectionner des critères d'inclusion et d'exclusion des patients : les pathologies concernées, les âges...**
- ◆ **Elaborer un premier parcours du patient**

ETAPE 2 : Sécurisation du parcours des patients

- ◆ **Etablir un arbre décisionnel pour guider l'intervention des délégués : toutes les activités dérogatoires, tous les actes dérogatoires doivent être documentés par un arbre décisionnel (de l'arrivée du patient, évaluation des symptômes, inclusion, exclusion, interrogatoire du délégué, y intégrer les critères d'urgence, les drapeaux rouges...)**
- ◆ **Formation : qui va former l'équipe ? intervenant extérieur ou le délégant (meilleure option pour la confiance) ; compétences à acquérir ; objectifs pédagogiques ; modalités d'apprentissage, modalités de validation de la formation, maintien des compétences...**

ETAPE 3 : Organisation de l'équipe

- ◆ ***Organiser le suivi des EI, EIG***
- ◆ ***Mettre en place des outils de coordination permettant le partage d'information entre les délégués et les délégants afin d'assurer la continuité des soins***
- ◆ ***Modalités d'organisation des situations d'urgences au cours de la prise en charge par le délégué (préciser les délais notamment.)***

ETAPE 4 : Finalisation du protocole

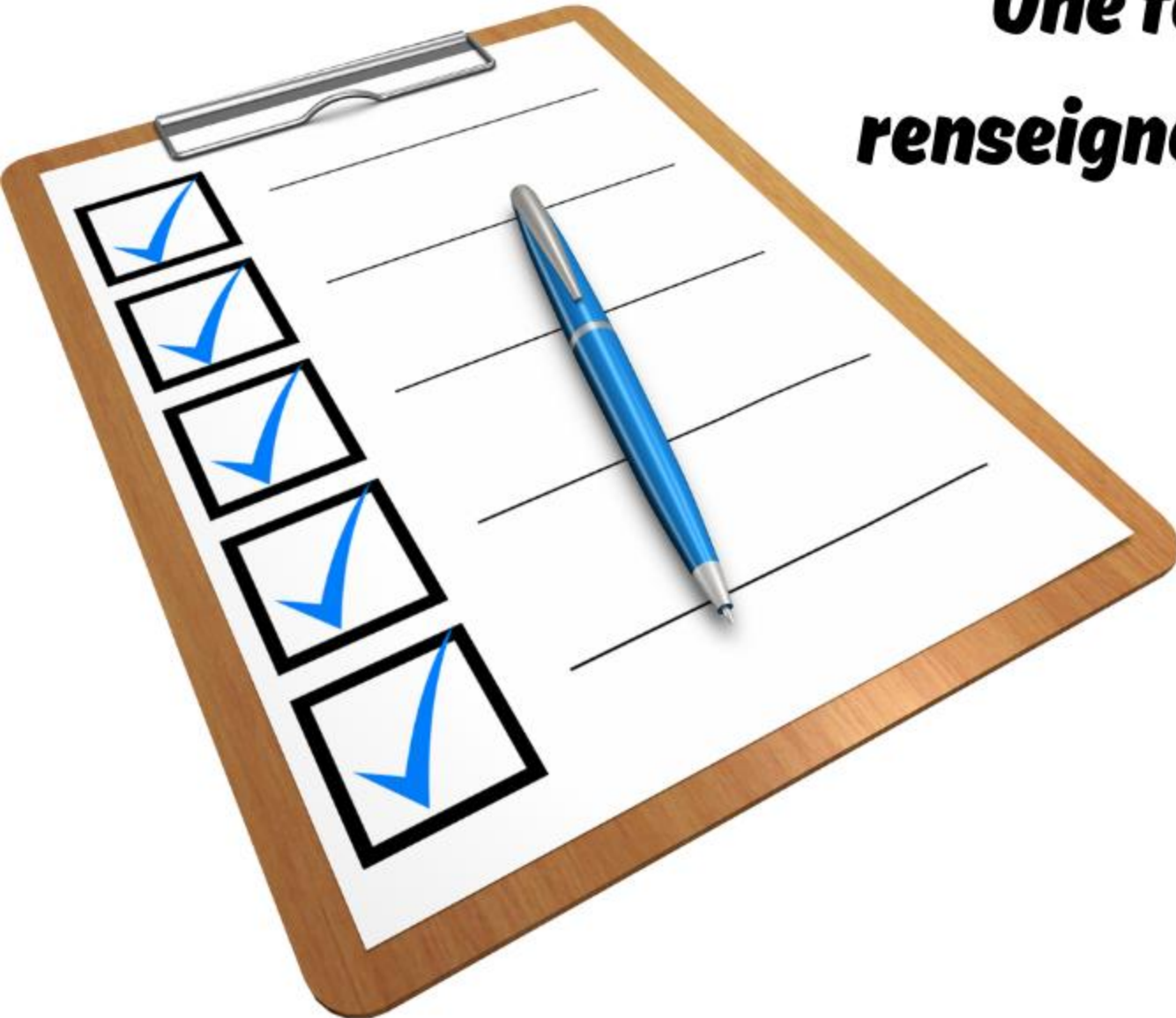
- ◆ **Mise en place d'enquête de satisfaction des PS participant au protocole : possible pour les patients.**
- ◆ **Organiser le suivi du protocole de coopération : bien choisir les indicateurs de suivi (5 sont obligatoires : nombre de patients effectivement pris en charge dans le cadre du protocole ; taux de reprise par le délégant ; taux d'EI déclarés ; nombre d'IEG déclarés ; taux de satisfaction des PS**
- ◆ **Réalisation d'une fiche de recueil du consentement du patient : ou tout formalités permettant d'obtenir le consentement éclairé du patient**

ETAPE 5 : Dépôt sur la plateforme

- ◆ **Dépôt sur la plateforme Mes Démarches Simplifiées : La plateforme « *demarches-simplifiees.fr* » est une application entièrement en ligne qui permet de créer des démarches en quelques minutes (une liste de PJ est demandée : pièce d'identité, carte professionnelle, attestation de formation, accord des membres de l'équipe...)**



***Une fois la déclaration dûment
renseignée, le protocole peut débuter !***



***Une fois la déclaration dûment renseignée, le protocole peut
débuter !***